

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 29 novembre 2018**

Convocation en date du 22 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL ; Mme Véronique MOUSSY, Mme Annick RAMBOT, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Patrick HENRIOT, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON Mme Joëlle CHABERT, Mr Daniel BLANC

Absents représentés :

Absents excusés : Mr Eric PANDREAU, Mme Hélène CONDUCTIER

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 25 octobre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – FOYER COMMUNAL

➤ Approbation programme de travaux, marché de travaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet définitif de l'aménagement et extension d'un bâtiment communal pour la création du foyer municipal. Le montant des travaux s'élève à 1 105 500 € HT.

Après les explications complémentaires apportées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet définitif des travaux.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le projet définitif de l'aménagement et extension d'un bâtiment communal pour la création du foyer municipal pour un montant de 1 105 500 € HT et approuve le lancement de marché à procédure adaptée comportant 18 lots.

➤ Demande de subvention D.E.T.R.

Monsieur le Maire rappelle le montant de 120 000 € accordé au titre de la subvention DETR 2018 sur la première tranche des travaux qui consiste en l'extension du bâti existant par la création d'un nouveau bâtiment de plain-pied accueillant la nouvelle salle d'activité et son espace scénique pour un coût de 780 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de présenter à l'Etat une demande de subvention, au titre de la DETR 2019, pour la seconde tranche du programme de création d'un pôle à vocation culturelle et associative consistant en la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment existant sur deux niveaux en conservant le caractère patrimonial du bâtiment d'origine pour l'accueil d'activités culturelles et associatives : coût des travaux 325 500 € HT

Le Conseil Municipal, unanime, sollicite de l'Etat, au titre de la DETR 2019, la subvention du montant le plus élevé possible et pouvant atteindre 97 000 €.

➤ **Subvention amendes de police**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de sécurisation, mise en accessibilité de la voirie et création de parkings aux abords du nouveau pôle culturel et associatif pour un montant total de 73 779.43 € HT et propose de soumettre ce projet au Département de la Loire pour obtention d'une subvention au titre des amendes de police 2018.

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet « Sécurisation, mise en accessibilité de la voirie et création de parkings aux abords du nouveau pôle culturel et associatif » et sollicite le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de polices.

II – ACQUISITION MAISON DES RAMEAUX

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'acquérir une parcelle d'une surface totale de 150 m² sur laquelle est implantée la maison des rameaux appartenant à Mme VARNAT. Madame VARNAT accepte de céder cet espace au prix de l'euro symbolique, les frais annexes (géomètre, acte notarié,...) étant la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle d'une surface de 150 m² sur laquelle est implantée la maison des rameaux.

III – CESSION PARCELLE COMMUNALE MONTEE COUPE JARRET

Monsieur le Maire rappelle l'accord, dans les années 1950, de la mairie avec les riverains de créer des escaliers montée coupe-jarret en contre partie de la cession du domaine communal attenant, qui n'a pas fait l'objet d'acte de vente. Afin de régulariser la situation et après enquête publique, la parcelle AE 457 a été déclassée du domaine public au domaine privé.

Monsieur le Maire propose de céder à titre gratuit la parcelle AE 457, du fait des engagements antérieurs de la commune, à Mr et Mme PALLARA. Les frais engagés par la commune au titre des frais de géomètre et d'enquête publique s'élevant à 341.73 € TTC seront remboursés par l'acquéreur. Les frais d'acte notarié à venir restant à la charge de ce dernier.

IV – SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU 26 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SNCF Réseaux souhaite supprimer le passage à niveau N°26 à la Bascule. Afin que les usagers puissent exercer leurs activités de façon habituelle et sans contrainte excessive, une solution de compensation consistant dans l'aménagement d'un chemin, en rive gauche, le long du ruisseau « Le Batalon » avec mise en place de portillons bloquant l'accès en cas d'inondation est proposée sous réserve que la commune accepte la prise en charge de la gestion de la fermeture des portillons lors de crue du ruisseau.

Les informations complémentaires apportées, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression du passage à niveau 26 et sur la solution de compensation pour les riverains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate l'impossibilité de pouvoir garantir de façon certaine la fermeture par la commune des portillons aux moments nécessaires en cas de crue du Batalon et ne peut de ce fait accepter la solution de compensation. Le Conseil Municipal n'accepte la suppression du passage à niveau n°26 que sous réserve qu'une autre solution de remplacement permettant le passage piéton soit mise en place à proximité immédiate sans faire appel à un quelconque financement de la commune.

V – TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien du taux de la taxe d'aménagement de 4% sur l'ensemble du territoire communal.

VI – TARIF ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil Municipal, unanime, décide de maintenir les tarifs en vigueur pour la période du 1er au 31 décembre 2019 :

Abonnement annuel : 46.50 €

Prix du m3 consommé : 0.92 €

VII – TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE ET AU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal, unanime, décide le maintien, pour 2019, des tarifs de concession au cimetière :

- 720 € pour une concession trentenaire au columbarium.
- 160 € le mètre carré pour une concession trentenaire.

VIII – LOCATION PARCELLE TERRAIN AGRICOLE – TARIFS 2018-2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le montant de la location d'une parcelle de terrain agricole au Gaec St Pierre Fruits, au vu de l'arrêté préfectoral constatant la valeur des fermages à compter du 1er octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019, portant la variation de l'indice des fermages à -3.04 %.

Il propose de fixer le montant annuel de la location de la parcelle cadastrée A n°2478, d'une contenance de 1 660 m², à 34.05 € pour 2018-2019.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le montant de 34.05 € pour 2018-2019

IX – CONVENTION CDG 2019-2022 : DOSSIERS CNRACL

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015, la Commune a conclu avec le CDG une convention de gestion des retraites CNRACL par laquelle le CDG acceptait de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL contre paiement de frais de mission. Cette

convention arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention pour 2019-2022.

Les membres du Conseil Municipal unanimes votent le renouvellement de la convention et autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

X – CONVENTION SAUV 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire, pour 2019, la convention avec la SAUV pour la prise en charge des animaux errants en vue de les conduire au refuge SPA de Brignais pour 115 € HT par intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la signature de la convention pour 2019.

XI – DECISIONS MODIFICATIVES

• Décision modificative budget commune :

CREDITS A OUVRIR

Dépenses d'investissement Chapitre 21 Compte 2183	+ 10 000,00 €
Dépenses d'investissement Chapitre 21 Compte 2152	+ 30 000,00 €
Dépenses d'investissement Chapitre 21 Compte 21318	+ 2 000,00 €
Dépenses d'investissement Chapitre 20 Compte 2051	+ 7 000,00 €
Dépenses d'investissement Chapitre 204 Compte 2041581	+ 500,00 €
Total	+ 49 500,00 €

CREDITS A REDUIRE

Dépenses d'investissement Chapitre 21 Compte 2158	- 10 000,00 €
Dépenses d'investissement Chapitre 21 Compte 21568	- 5 000,00 €
Dépenses d'investissement Chapitre 23 Compte 2313	- 34 500,00 €
Total	- 49 500,00 €

• Décision modificative budget assainissement :

CREDITS A OUVRIR

Dépenses d'investissement Chapitre 041 Compte 2762	+ 2 200,00 €
Recettes d'investissement Chapitre 041 Compte 2315	+ 2 200,00 €
Total	+ 4 400,00 €

CREDITS A REDUIRE

Dépenses d'investissement Chapitre 27 Compte 2762	- 2 200,00 €
Recettes d'investissement Chapitre 21 Compte 2158	- 2 200,00 €
Total	- 4 400,00 €

Le Conseil Municipal, unanime, valide la décision modificative du budget commune et du budget assainissement.

XII – MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE AVEC CITE NOUVELLE

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer le règlement modifié de copropriété de l'immeuble situé, 2, rue de la Fontache, avec Cité Nouvelle suite à la sortie du réseau gaz à la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, unanime, autorise Mr le Maire à signer le règlement modifié de copropriété avec Cité Nouvelle

XIII - SERVITUDE DE PASSAGE - CHEZENAS

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif de Chezenas et la délibération n°28-06-2018-4 indiquant que les propriétaires des parcelles sur lesquelles sont implantées des constructions à usage d'habitation concernées par la traversée d'une canalisation desservant d'autres habitations bénéficieront en contrepartie de de la servitude, de la gratuité de la participation ordinairement due pour le financement de l'assainissement collectif. Il explique qu'il convient de compléter cette liste par la parcelle :

- n° A4490

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la conclusion, par un acte notarié, des servitudes ayant pour objet la traversée par une canalisation desservant d'autres habitations de parcelles habituellement occupées par des constructions à usage d'habitation avec le propriétaire de parcelle, ci-dessus désigné. Le propriétaire de la parcelle n° A4490 bénéficiera de la gratuité de la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

XIV – AFFAIRES DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le devis de l'entreprise MOUTOT concernant les travaux de reprise de voirie – rue Champcallot s'élève à 21 922.60 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise MOUTOT pour les travaux de reprise de voirie, rue du champcallot d'un montant de 21 922.60 € HT.

- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL informe le Conseil Municipal que la dernière caméra de la vidéosurveillance a été installée et est en fonctionnement.
- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL fait part aux membres du Conseil Municipal :
 - des travaux terminés :
 - Mise en place de deux projecteurs à led à extérieur à la salle polyvalente,
 - Elagage chemin de halage,
 - des travaux à venir prochainement :
 - installation du mobilier urbain, place du Sioult,
 - mise en accessibilité PMR des toilettes publiques, chemin de halage.

- ✓ Monsieur le Maire rappelle la demande d'abattage d'un arbre, place du Plâtre à Chezenas, par un riverain.

Suite à une expertise contradictoire, la commune a procédé à l'abattage de l'arbre et a transmis aux assurances un devis pour réhabilitation du mur endommagé.

- ✓ Monsieur le Maire propose une subvention au titre de l'année 2018 d'un montant de 150 € au Conservatoire d'Espaces Naturels Isère.

Le Conseil Municipal, unanime, valide la subvention d'un montant de 150 € à l'association ci-dessus désignée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°29-11-2018-1	Aménagement et extension d'un bâtiment communal pour la création du Foyer Communal : approbation programme de travaux ; marché de travaux
N°29-11-2018-2	Création d'un pôle à vocation culturelle et associative. Deuxième tranche : réhabilitation et aménagement d'un bâtiment existant – Demande de subvention DETR – 2019
N°29-11-2018-3	Sécurisation, mise en accessibilité de la voirie et création de parkings aux abords du nouveau pôle culturel et associatif – Demande de subvention « Amendes de police »
N°29-11-2018-4	Acquisition Maison des Rameaux
N°29-11-2018-5	Cession parcelle communale AE 457, Montée coupe jarret
N°29-11-2018-6	Location d'une parcelle de terrain agricole – tarif 2018-2019
N°29-11-2018-7	Taux de la taxe d'aménagement communale
N°29-11-2018-8	Tarif assainissement – année 2019
N°29-11-2018-9	Travaux de reprise de voirie – Rue de Champcallot

N°29-11-2018-10	Convention fourrière 2019 – SAUV
N°29-11-2018-11	Signature règlement de copropriété avec Cité Nouvelle
N°29-11-2018-12	Convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire
N°29-11-2018-13	Assainissement Chezenas : droits de passage et d'enfouissement
N°29-11-2018-14	Suppression du passage à niveau 26 – Avis du Conseil Municipal
N°29-11-2018-15	Subventions aux associations – année 2018 – Conservatoire d'Espaces Naturels Isère
DM 3	Décision modificative n°3 – Budget assainissement
DM 4	Décision modificative n°4 – Budget Commune

**La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY**

**Le Maire
Serge RAULT**

